



Pas-de-Calais

Le Département

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20251013-lmc1528400-DE-1-1
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025
Affichage le : 17 octobre 2025
Publication électronique le : 24 octobre 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 13 OCTOBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Maryse DELASSUS

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Valérie CUVILLIER, M. Ludovic LOQUET, M. Pierre GEORGET, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.
Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES SUR LE MONTREUILLOIS ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS, LA CAF, LA MSA ET LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE- CALAIS 2024-2028

(N°2025-401)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L.112-1 et suivants, L.121-1 et suivants, L.221-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-498 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Adoption

du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2022 - 2027 » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais – pacte des solidarités humaines » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 29/09/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuilsois, la convention territoriale globale de service aux familles, dans les termes du projet joint en annexe à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 13 octobre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRES



Convention Territoriale Globale

au service du projet social de territoire de la
*Communauté de Communes
du Haut-Pays du Montreuillois*



SOMMAIRE

➤ Préambule	3
➤ Article 1 : Objet de la convention.....	5
➤ Article 2 : Les champs d'intervention de la CAF	6
➤ Article 3 : Les champs d'intervention des partenaires signataires	8
➤ Article 4 : Enjeux, objectifs partagés au regard des besoins.....	10
➤ Article 5 : Engagements des partenaires	11
➤ Article 6 - a : Modalités de collaboration et gouvernance.....	12
➤ Article 6 - b : Modalités de pilotage et d'animation de la démarche.....	13
➤ Article 7 : Evaluation	13
➤ Article 8 : Les échanges de données	14
➤ Article 9 : Communication.....	14
➤ Article 10 : Durée de la convention	14
➤ Article 11 : Exécution formelle de la convention	15
➤ Article 12 : La fin de la convention	15
➤ Article 13 : Les recours	16
➤ Article 14 : Confidentialité	16
➤ Annexe 1 : Diagnostic partagé	17
➤ Annexe 2 : Liste des équipements et services soutenus	34
➤ Annexe 3 : Plan d'action 2024/2028 : Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés.....	35
➤ Annexe 4 : Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la CTG.....	48
➤ Annexe 5 : Nouveau référentiel national concernant le poste de « Chargé de coopération CTG »	50
➤ Annexe 6 : Délibération du Conseil Communautaire	51



**Projet Social du Territoire du Haut-Pays du Montreuillois
Convention Territoriale Globale de Service aux Familles
2024 - 2028**

Entre:

. *la Communauté de Communes du Haut-Pays du Montreuillois*
dont le siège est à Fruges – 15 ter rue du Marais
représentée par son Président, Monsieur Philippe DUCROCQ

ci-après dénommée « la CCHPM »
et

. *la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais*
dont le siège est à ARRAS – Rue de Beaufort
représentée par son directeur, Monsieur Jean-Jacques PION

ci-après dénommée « la CAF »
et

. *la Mutualité Sociale Agricole Nord-Pas-de-Calais*
dont le siège est à CAPINGHEM - 33 rue du Grand But
représentée par son Président, Monsieur Dominique VERMEULEN

ci-après dénommée « la MSA »
et

. *le Conseil Départemental du Pas-de-Calais*
dont le siège est à ARRAS – Rue Ferdinand Buisson
représenté par son Président, Monsieur Jean-Claude LEROY

ci-après dénommé « le Département »

Préambule

Rappel principe d'une CTG :

Les communes (et leur regroupement) sont particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales afin de répondre aux besoins des familles.

Pour accompagner les développements, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire en cohérence avec les enjeux de développement identifiés et les besoins des familles.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale permettant d'élaborer un projet de territoire ayant pour objectif de permettre le maintien et le développement des services aux familles et de réaliser toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés, lequel permet d'identifier des priorités et des moyens dans le cadre d'un plan d'actions concertées.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Rappel du rôle et des missions des Caf :

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf soutient l'engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille rencontre une difficulté susceptible de déséquilibrer le foyer.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes,
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle,
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Ces missions dépassent l'échelon communal et l'analyse doit se faire en tenant compte d'une logique territoriale et non administrative. C'est pourquoi, l'échelle pertinente d'élaboration d'un tel projet est celle de l'intercommunalité, chaque commune y adhérant conformément à ses compétences.

Liens avec les schémas départementaux :

La CTG peut s'enrichir des documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF), Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale (SDAVS), stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, ...

Le SDSF 3ème génération 2023-2026 s'inscrit dans les principes du décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021 prévoyant la mise en place du Comité Départemental Des Services aux Familles réunissant de multiples acteurs.

Ce Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF), installé dans le Pas-de-Calais le 17 janvier 2023, a validé les 4 orientations suivantes :

- Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents
- Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service
- Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques
- Développer la formation initiale, continue et la professionnalisation des acteurs afin de répondre aux besoins identifiés sur le département

Un plan d'action issu de ces 4 orientations est en cours d'élaboration. Ces actions pourront être planifiées sur la durée du SDSF.

Différents principes ont été actés concernant les modalités d'animation et de fonctionnement :

- La mise en place d'un Comité de Pilotage restreint réunissant l'Etat (DDETS), la Caf du Pas-de-Calais, le Département, l'Education Nationale, la MSA (Mutualité Sociale Agricole), l'AMF (Association des Maires de France du PDC) et l'UDAF 62 (Union Départementale des Associations Familiales),
- Une articulation envisagée entre l'échelon départemental et l'échelon local et un lien à prévoir avec les Conventions Territoriales Globales,
- La présence des différents acteurs signataires du SDSF dans les instances locales des CTG,
- Le renforcement de la communication sur les territoires auprès des élus, des partenaires et des habitants,
- La nécessité de prévoir des indicateurs d'évaluation afin de mesurer l'atteinte des objectifs du SDSF.

La signature du SDSF 2023-2026 est prévue pour la fin de l'année 2023.

Article 1: Objet de la convention

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires du territoire (ANNEXE 1 : diagnostic partagé) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin (ANNEXE 1) ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante, par une mobilisation des cofinancements (ANNEXE 2 : liste équipements soutenus par chaque collectivité, dans le respect des compétences) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (ANNEXE 3 : plan d'action - moyens mobilisés par chaque signataire).

Article 2: Les champs d'intervention de la Caf

Le Projet Social de territoire 2024-2028, est élaboré en lien avec le partenariat historique. Il intègre l'ensemble de l'EPCI notamment au travers la mise en place d'un projet global visant la couverture d'Animation de la Vie Sociale et l'harmonisation des actions agréées par la CAF et bénéficiant de prestations de service voire de prestations bonus territoire.

En effet la charte enfance/famille de la MSA déployée autour des années 80 a permis d'identifier les besoins du territoire et d'y apporter des réponses grâce à l'activation de dispositifs comme le CEJ pour la création d'un établissement d'accueil du jeune enfance, de Relais Petite Enfance (ancien Relais Assistants Maternels) et d'accueils de loisirs. Puis la convention quadripartite conclue entre le Département, la CAF, la Fédération des centres sociaux et la Région a amené à l'étude de préfiguration d'un centre social qui a vu le jour sur Hucqueliers en 2012.

Des diagnostics menés autour du renouvellement du contrat de projet et de la thématique petite enfance ont donné lieu à la mise en place d'actions et d'équipements nouveaux : un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents) en fonctionnement depuis septembre 2018 et une micro-crèche qui a ouvert ses portes en janvier 2018.

Depuis 2017 des rapprochements visant une harmonisation, une coordination et des coopérations ont permis de travailler sur une approche globale des problématiques du territoire. Une étude préalable au lancement d'une OPAH-RR (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale) a constitué un appui important en termes de visibilité sur la CCHPM.

Une volonté politique locale a amené à l'étude de préfiguration d'un centre social sur Fruges qui a obtenu son agrément en 2022.

Un panel de diagnostics locaux existe, les habitudes de travail en commun et l'envie de construire ensemble un programme social de territoire préexistait avant même la fusion.

La Caf du Pas-de-Calais, acteur incontournable dans la mise en œuvre des politiques publiques familiales et sociales se doit d'être présente auprès de toutes les familles, tout au long de leur vie. Ses missions s'articulent autour de 4 axes:

- **Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :**
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- **Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :**
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;

- Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- **Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :**
 - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.
 - **Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :**
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
 - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;

Pour la période 2023/2027, la branche Famille entend agir pour le développement des services attentionnés à chaque étape de la vie.

En soutien de la conciliation entre vie familiale et professionnelle, elle contribuera activement à la création du service public de la petite enfance. Ainsi, les Caf s'attacheront à appuyer les acteurs locaux pour développer et pérenniser les solutions d'accueil afin de garantir aux familles une offre de qualité pour leurs enfants et adaptée aux bassins de vie et d'emploi, ainsi que l'accessibilité aux modes d'accueil du jeune enfant sur l'ensemble du territoire

La branche famille maintiendra son investissement dans les services aux familles autour des enfants et des jeunes, pour accompagner leur développement, leur autonomie et renforcer l'accès aux loisirs et aux vacances.

Les Caf prolongeront leur action en faveur de l'accès et du maintien dans le logement à tous par le versement des aides personnalisées au logement, la lutte contre l'habitant non décent, la prévention des expulsions et des impayés locatifs.

L'engagement des Caf envers les plus fragiles restera au cœur de son action par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et d'éducation inclusive.

C'est le même esprit d'universalité et la recherche d'une égalité réelle qui engagent la Caf dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales et contre la pauvreté des enfants et des jeunes.

La Caf s'engage par ailleurs à lutter contre les facteurs d'exclusion tels que l'illettrisme, l'illectronisme et favoriser l'accès et le recours aux droits en direction de toutes les familles.

Pour mener à bien ces différentes missions, la Caf propose différentes interventions :

- Le versement de Prestations Légales (prestations d'entretien, de solvabilisation des familles) et d'aides ou de subventions au titre des financements de l'action sociale

pour La Petite Enfance, la Jeunesse, la Parentalité, l'accompagnement des familles et le travail social, le Logement

- L'Accompagnement technique et méthodologique, le soutien en ingénierie sociale, qui se caractérise par la présence de deux Chargés d'Accompagnement Territorial et du Responsable de Territoire de l'Antenne de Développement Social d'Etaples.
- L'intervention de deux Travailleurs Sociaux pour l'accompagnement des familles dans le cadre des offres de services liées à la survenue d'un événement fragilisant (séparation, décès, non-décence, ...), qui orientent et accompagnent les familles vers les équipements et services de l'ensemble du territoire en interaction avec les partenaires
- La participation de l'équipe de la Caf aux instances de réflexion, aux actions ou accompagnements de projets des collectivités et partenaires, sur ses champs de compétence
- Le suivi et l'accompagnement technique qui sont réalisés chaque année auprès des équipements bénéficiaires d'une Prestation de Service Caf

Article 3 : Les champs d'intervention des autres partenaires signataires de la convention

La MSA

La Mutualité Sociale Agricole, organisme de protection sociale pour le monde agricole, propose à ses ressortissants, une politique globale d'action sanitaire et sociale qui vise à les accompagner tout au long de la vie, depuis l'enfance jusqu'au au grand âge, et repose sur les valeurs fondatrices de l'institution : responsabilité, solidarité et proximité.

Pour répondre aux besoins sociaux de ses ressortissants en lien étroit avec les spécificités de leurs territoires de vie, la politique d'action sanitaire et sociale de la MSA s'inscrit pleinement dans le cadre du guichet unique avec une approche globale de l'accompagnement social « inter branches », une culture de la proximité, le sens de l'innovation, la maîtrise des méthodologies du développement social, de l'ingénierie sociale et de l'essaimage en réseau.

Les enjeux pour la MSA, dans l'accompagnement des familles et des jeunes dans leur parcours de vie, reposent sur les axes suivants :

- Améliorer les conditions de vie des familles du régime agricole et les accompagner dans leur parcours de vie en leur apportant des réponses individuelles et collectives,
- Poursuivre le soutien à la création et au développement d'actions et de services aux familles/aux jeunes en s'appuyant sur le développement des compétences sociales, la citoyenneté de proximité, les solidarités et les ressources des territoires ruraux,
- Soutenir les initiatives portées par des jeunes en territoires ruraux et cultiver l'esprit d'innovation
- Faire évoluer et renforcer l'offre proposée pour les jeunes en territoires ruraux.

C'est dans ce contexte que la MSA Nord Pas de Calais s'engage pleinement dans cette convention territoriale globale auprès des partenaires du territoire.

Le Département

Adopté par l'Assemblée Départementale en juin 2023, le Pacte des Solidarités et du Développement Social (PSD) constitue la feuille de route des politiques Solidarités et organise sur la période 2023-2028 la réponse aux besoins sociaux des habitants du Pas-de-Calais. Le département du Pas-de-Calais étant tenu légalement d'élaborer des documents structurant l'action sociale et médico-sociale, le PSD traduit l'ambition politique de la collectivité en faveur de :

- L'offre de service et d'accompagnement destinée aux enfants et aux familles ainsi qu'aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap,
- L'inclusion sociale pour tous et en particulier des personnes en situation de vulnérabilité,
- L'insertion sociale et professionnelle notamment des jeunes et des bénéficiaires du RSA.

Les principes d'action qui guident les grandes orientations du PSD font une large place à la prévention, à l'innovation dans les réponses et à la coopération avec les partenaires et avec les bénéficiaires eux-mêmes, selon une logique du « faire ensemble » avec les usagers et habitants.

Les priorités d'action pour chaque thématique (enfance famille-jeunesse-inclusion durable pour tous-autonomie) sont liées à un cadre réglementaire précis et chaque territoire a défini des enjeux territoriaux permettant de mieux répondre aux spécificités territoriales. Le PSD est le cadre de référence de la mise en œuvre territoriale des politiques solidarités et de développement social par les services départementaux au sein des Maisons du Département Solidarités, lieux de proximité de la réponse à l'usager.

Les objectifs de partenariat s'inscriront par ailleurs dans d'autres approches concourant au développement des territoires et notamment dans la démarche de contractualisation entre le Département et la Communauté de Communes du Haut-Pays du Montreuillois.

Au regard des constats et thématiques partagés avec les partenaires signataires, les champs d'intervention prioritaires porteront sur :

- Une offre d'accueil de la petite enfance adaptée et de qualité prenant en compte les situations de vulnérabilité liées à la précarité ou au handicap,
- La coordination des acteurs au service des actions de soutien à la parentalité et sur la valorisation de l'offre existante en direction des familles les plus fragilisées,

- Le développement d'une offre d'accueil périscolaire adaptée, accessible à tous et de qualité. Une politique jeunesse renforcée en valorisant la place des jeunes,
- L'accès aux droits et à son information avec une attention particulière pour l'accompagnement des publics fragiles face aux usages numériques,
- L'information et l'accompagnement sur l'accès à une offre de logement adaptée et économique en adéquation avec les besoins des publics,
- La valorisation du développement de l'animation de la vie sociale,
- La prise en compte des enjeux de la mobilité sur le territoire

La déclinaison de ces axes thématiques se mène dans une démarche partenariale qui valorise la participation des habitants, l'expression de leurs attentes ainsi qu'une approche globale coordonnée d'accompagnement des familles dans une logique de parcours.

Article 4 : Enjeux, objectifs partagés au regard des besoins

La réussite de cette convention implique l'adhésion d'un maximum de partenaires à cette démarche, aux principes de l'action participative et territorialisée, ainsi qu'aux valeurs d'engagement, de mutualisation et de solidarité.

Les conventions permettent la contractualisation entre un territoire, la Caf, la MSA, le Conseil Départemental d'un projet global de territoire et transversal sur différents champs dans l'intérêt des familles. Ce projet est construit avec tous les acteurs locaux mais aussi avec les familles parties prenantes de l'identification de leurs besoins à la mise en place de réponses adaptées.

Les diagnostics partagés mettent en évidence des besoins propres au territoire. Ces besoins probablement communs à bon nombre de territoires ruraux, classés en Zone de Revitalisation Rurale, croisent les enjeux de la Convention d'Objectifs et de Gestion et du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Gestion de la CAF et du Pas de Calais.

Dans ce sens, les signataires de la présente convention partagent 7 axes et 18 objectifs communs :

Les enjeux partagés du projet social de territoire 2024/2028 :

La petite enfance :

- Viser un équilibre de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire en fonction des besoins des familles
- Garantir une qualité de l'accueil sur le territoire

La parentalité :

- Adapter les besoins aux services des familles
- Fédérer les partenaires acteurs de la thématique d'accompagnement à la parentalité
- Promouvoir les actions de soutien à la parentalité

L'enfance/jeunesse :

- Répondre aux besoins des familles en mode de garde alternatif à l'école
- Mettre en réseau les acteurs
- Développer et promouvoir les projets à destination de la jeunesse
- Garantir une qualité de l'accueil sur l'ensemble du territoire

L'accès aux droits via le numérique :

- Permettre l'accès aux droits pour tous
- S'appuyer sur l'utilisation du numérique sur le territoire

Le logement :

- Faciliter la démarche des habitants du territoire sur leurs demandes de renseignements
 - Développer la communication pour permettre davantage de lisibilité des partenaires et de leurs actions
 - Poursuivre et intensifier les actions sur le territoire
 - Encourager à proposer une offre de logements adaptés au territoire

L'animation de la vie sociale :

- Promouvoir et valoriser les équipements de l'animation de la vie sociale
- Favoriser le pouvoir d'agir de tous les habitants du territoire

La mobilité (transverse) :

- Favoriser la mobilité

Article 5 : Engagements des partenaires

La Caf du Pas-de-Calais et la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires (moyens humains : personnels qualifiés et en quantité, et matériels : données, statistiques, etc.) pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'action de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec les collectivités signataires, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1 à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par les collectivités locales compétentes, sous la forme de « bonus territoire CTG ».

De son côté, les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en ANNEXE 2.

Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

Article 6 - a : Modalités de collaboration et de gouvernance

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place le(s) instance(s) suivante(s) :
(ANNEXE 4)

Le comité de pilotage se réunira au moins, une fois par an, dans sa composition (élus, DGS de la CCHPM, chargés de coopération CTG, responsable de territoire CAF et CAT, Département, MSA, et président des Centres sociaux) pour évaluer les avancées de la démarche du projet social du territoire, valider ou invalider les actions proposées. Il permet une validation stratégique des axes prioritaires, des développements, des adaptations pour le territoire et des niveaux d'intervention et d'engagement négociés et définis.

Le groupe d'élus se réunira à minima 1 fois par trimestre, dans sa composition (élus de la CCHPM et chargés de coopération) pour suivre l'avancée de la démarche du projet social du territoire, valider et faire remonter les stratégies d'actions auprès des élus lors du comité de pilotage.

Le comité technique se réunira, à minima avant le comité de pilotage, dans sa composition (responsable de territoire CAF et CAT, Département, MSA, Directeurs des Centres Sociaux et chargés de coopération) pour soutenir l'élaboration du projet social, proposer des plans d'actions, coordonner et superviser l'évaluation des actions et suivre l'évaluation de la démarche.

Le groupe projet élargi, se réunira à minima 3 fois par an, dans sa composition (chargé de coopération pilote et représentants de la CAF, MSA et du département) pour suivre l'avancée des objectifs fixés et réajuster les démarches en fonction des évolutions institutionnelles ou du territoire et mesurer les écarts dans les trajectoires déterminées.

Le groupe projet, se réunira mensuellement, composé du chargé d'accompagnement territorial CAF et du chargé de coopération pilote pour accompagner les chargés de coopération, suivre la mise en œuvre des différentes instances et la méthodologie, piloter et coordonner la CTG.

Les groupes thématiques définis en lien avec les axes (petite enfance, parentalité, enfance-jeunesse, accès au droit – numérique, logement et animation de la vie sociale) se réuniront à minima deux fois par an. Ils contribuent à la réflexion partenariale, à la prise en compte des attentes des habitants et proposent des objectifs, participent à leur mise en

œuvre et à leur évaluation, après validation stratégique et politique. Sur chaque groupe thématique, un chargé de coopération représentant le groupe est nommé.

Article 6 - b : Modalités de pilotage et d'animation de la démarche

L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet social de territoire partagé, formalisé via cette Convention Territoriale Globale (CTG), contribuent au développement et à la structuration d'une offre de service adaptée aux besoins des familles de votre territoire.

Afin de garantir le développement et la structuration de cette offre, le pilotage ainsi que l'animation de la démarche doivent être organisés et formalisés. De ce fait, l'évolution des postes de coordonnateurs CEJ existants vers des postes de chargés de coopération territoriale s'avère nécessaire.

Il conviendra, durant la période de la première CTG, de s'interroger sur les profils existants afin d'identifier les actions à mettre en œuvre dans le but de garantir l'évolution de ces postes.

Au besoin, il est possible de s'appuyer sur le référentiel national d'emploi cible fixant les missions, les activités et les attendus de ce poste (ANNEXE 5)

Un plan identifiant précisément les actions à mettre en œuvre ainsi que l'échéancier des travaux nécessaires à cette fin seront déclinés dans une fiche action annexée à la CTG

Aux termes de la CTG signée avec l'intercommunalité, cette évolution devra avoir été opérée et effectuée ; seuls les postes dont les missions auront évolué vers la fonction de chargé de coopération territoriale continueront à bénéficier de financements au titre du pilotage.

Article 7 : Evaluation

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la CTG, lors des revues du plan d'action. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'ANNEXE 3 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant en complément de l'évaluation des actions une évaluation des effets et de la démarche CTG. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs de la future CTG en fonction des constats et des évolutions nécessaires.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés en annexe.

Article 8 : Les échanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

Les parties s'engagent à mentionner dans tout document interne ou externe, la source des données.

Article 9 : Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître le logo CTG.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

Article 10 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du 01 01 2024 jusqu'au 31 décembre N+5.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

Article 11 : Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre

Article 12 : La fin de la convention

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure :

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure :

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel :

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation :

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Article 13 : Les recours

- Recours contentieux :

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Article 14 : Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à , le / /2024

En 4 exemplaires originaux.

<i>Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de- Calais</i>	<i>Le Président de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuilois</i>
Monsieur Jean-Jacques PION	Monsieur Philippe DUCROCQ
<i>Le Président de la Mutualité Sociale Agricole Nord-Pas de Calais</i>	<i>Le président du Conseil départemental du Pas-de-Calais</i>
Monsieur Dominique VERMEULEN	Monsieur Jean-Claude LEROY

ANNEXE 1

Diagnostic partagé

1 - Présentation de la démarche de renouvellement de la CTG sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuilois

- Le contexte de la 1^{ère} CTG,
- La démarche de renouvellement,
- L'évaluation de la démarche CTG,
- La synthèse des enjeux de gouvernance
- L'évaluation des axes de la CTG

2 - Présentation du territoire et caractéristiques

3 - Des constats, des actions existantes, des difficultés ou problématiques et des projets à envisager

- La communication : une problématique commune,
- La petite enfance,
- La parentalité
- L'enfance/ jeunesse,
- L'accès aux droits via le numérique,
- Le logement,
- L'animation de la vie sociale
- La mobilité.

1. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE RENOUVELLEMENT DE LA CTG SUR LE TERRITOIRE DE LA CCHPM

Le contexte de la 1^{ère} CTG :

Une 1^{ère} Convention territoriale Globale (CTG) a été signée entre la **Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuilois, la Caf, la MSA et le Département** le 13 novembre 2020 pour la période 2020-2023. Il s'agissait de la 1^{ère} CTG signée à l'échelle de l'antenne de développement social, une des premières dans le Pas de Calais.

La réflexion de cette 1^{ère} CTG avait été engagée à l'échelle des 24 communes de l'ex Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers (CCCH). Le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers et celle du Canton de Fruges et environs (25 communes) ont fusionné pour devenir la Communauté de Communes du Haut

Pays du Montreuillois (CCHPM). La réflexion entamée sur le territoire de l'ex CCCH s'est poursuivie dans le cadre de la CTG.

Durant la période de la CTG 2020-2023, le projet social de territoire a évolué à l'échelle de la nouvelle intercommunalité.

Les compétences de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois sont :

- Création et gestion d'établissements et de services d'accueil à l'exclusion de l'accueil périscolaire (ALSH, ateliers parents-enfants, Relais Petite Enfance)
- Mise en place d'animation dans le cadre d'ateliers petite enfance et toutes actions reprises dans le contrat enfance jeunesse
- Création et gestion des établissements d'accueil du jeune enfant, création et gestion d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)
- Maison de Services aux Publics (MSAP)
- Création et gestion de centres sociaux ou socioculturels
- Développement des NTC

Les contractualisations et partenariats sur le territoire :

2005/2007 : Projet enfance famille MSA

2006/2009 : Convention cadre Conseil Régional, Conseil Départemental, CAF et Fédération des Centres sociaux

2009 : Contrat Enfance Jeunesse CAF

2014/2017 : Chartre Territoriale des solidarités avec les aînés à l'initiative de la MSA

2016/2018 : Contrat territorial de développement durable avec le département

2017/2018 : Convention numérique MSA

2020/2023 : Convention territoriale globale signée avec la CAF, la MSA et le département

De nombreuses actions ou équipements, en lien avec les compétences, ont été créés sur le territoire depuis les années 90 avec une dynamique partenariale forte.

Il existe différentes études et diagnostics sur le territoire (projets sociaux, diagnostic parentalité, labellisation LAEP, diagnostic petite enfance 0-6 ans, évaluation et diagnostic RPE, diagnostic partagé de développement durable, diagnostic charte territoriale des solidarités aînés, portrait social de territoire dans le département du Pas de Calais, diagnostic jeunesse, diagnostic de l'espace de vie sociale, évaluation du programme de l'OPAH 2017-2023, bilan du CLLAJ)

La CTG 2020-2023 était construite autour de plusieurs thématiques :

- *La petite enfance*
- *La parentalité*
- *L'enfance/jeunesse*
- *L'accès aux droits via le numérique*
- *Le Logement*

Le contexte sanitaire des années 2020-2021 a retardé la mise en place de la CTG. Les premières réunions de connaissance commune n'ont pu être mise en place qu'à partir de 2022.

La démarche de renouvellement :

La démarche de renouvellement de cette CTG a été lancée officiellement en février 2023 avec la tenue d'une réunion entre les chargés de coopération et la CAF qui a validé la méthodologie proposée, à savoir :

- ★ la conduite d'une 1ère phase d'évaluation de mars à juillet 2023
- ★ un travail de réactualisation des données de diagnostic d'août à novembre 2023
- ★ au regard des éléments d'évaluation et de la réactualisation du diagnostic, stabilisation des principaux enjeux de la future CTG 2024 - 2028 et des objectifs qui en découlent entre septembre et novembre 2023
- ★ des travaux sur les éléments d'évaluation de la future CTG novembre 2023
- ★ la finalisation des documents et travaux d'écriture –hiver 2023

Au vu de la particularité de l'élaboration et de la mise en route de la CTG, pour la phase d'évaluation, il a été acté une évaluation par les chargés de coopération.

Pour la phase d'élaboration des nouveaux axes et nouvelles actions de la CTG, il a été acté la mise en place d'une **démarche participative**, avec l'ensemble des acteurs concourant à la mise en œuvre de la CTG (élus locaux, associations, diverses institutions....).

Cette réunion a mis en avant les 1ers questionnements suivants à prendre en compte lors du renouvellement :

→ Sur la gouvernance :

- Un accompagnement institutionnel peu présent en début de CTG (crise sanitaire)
- L'implication des élus dans la validation des orientations politiques et enjeux pour le territoire peu visible mais plus forte sur les différentes instances des projets du territoire.

→ Sur les actions de la CTG :

- Les objectifs des différentes thématiques ont été élaborés via les besoins d'une partie du territoire uniquement
- Il est parfois difficile de mettre en lien les objectifs généraux et les objectifs opérationnels, ce qui complique l'évaluation
- L'évaluation n'a pas été envisagée en amont, ce qui rend difficile celle-ci
- Certains chargés de coopération n'étaient pas intégrés à la réflexion lors de la mise en place de la CTG

- Un temps d'équivalent temps plein dédié qui semble insuffisant au vue des différentes thématiques

L'évaluation de la démarche CTG :

Cette première évaluation de la CTG a plusieurs finalités :

- Mesurer les effets produits sur les plans quantitatif et qualitatif
- Identifier en quoi les résultats correspondent aux objectifs fixés et en quoi ils ont été obtenus par la mise en place d'actions identifiées
- Identifier et mesurer en quoi la gouvernance a permis la mise en œuvre et le suivi effectif des objectifs et des actions

Deux entrées évaluatives :

- La démarche CTG et la gouvernance
- L'évaluation des fiches projets

A noter que le cadre d'évaluation n'a pas été imaginé au moment de l'élaboration, ce qui la rend plus complexe à mener

L'évaluation de la démarche CTG a été réalisée par les chargées de coopération via un tableau d'évaluation élaboré au moment de l'évaluation et validé par le groupe projet (annexe 2)

Les recommandations envisagées suite à cette évaluation sont :

- Proposer un travail de pédagogie avec les élus du territoire sur la notion de « Projet social de territoire » et du rôle des chargés de coopération
 - Nommer un groupe d'élus en charge de la thématique CTG
 - Faire connaître et identifier les chargés de coopération auprès des acteurs et des élus.
 - Former les chargés de coopération sur les différentes missions.
 - Identifier des interlocuteurs techniques en fonction des axes repérés.
 - Mettre en place une instance permettant des points d'étapes, un respect des échéances et une mise en lien des orientations de chaque institution signataire (groupe projet élargi).
 - S'approprier le comité technique pour une efficience du rôle dédié.
 - Définir de manière annuelle au sein du comité de pilotage les objectifs prioritaires pour l'année avec la mise en place d'un rétro planning adapté.
 - Envisager l'évaluation et ses indicateurs
 - Impliquer davantage les habitants afin de pouvoir faire remonter les impacts de la CTG
 - Envisager un plan de communication et un logo propre à la CTG
 - Réinterroger le financement des postes de chargés de coopération et la possibilité d'un financement pour la mission pilote du chargé de coopération pilote

La synthèse des enjeux de gouvernance :

Le COPIL : Il s'est réuni une fois en 2022. Il est à regretter le peu d'élus présent lors de celui-ci pour la validation des différentes orientations. Afin de permettre l'implication des élus, il est envisagé de nommer un **groupe d'élus** en charge de la thématique CTG.

Le Comité technique : Le comité technique s'est réuni une fois en 2022. Celui de début 2023 avait dû être annulé, il était préférable au vu du contexte de faire un point méthodologique entre les chargées de coopération et la CAF. Le comité technique n'a pas pu atteindre son rôle durant cette période de CTG

Le Groupe Projet : il s'est réuni 14 fois, il est nécessaire pour le suivi méthodologique de la CTG. Cependant il serait bénéfique de prévoir pour la prochaine CTG, **un groupe projet élargi** avec une rencontre à minima 3 fois par an entre les différentes institutions signataires, cela permettrait de faire le lien avec les orientations de chaque institution.

Les groupes thématiques : les groupes thématiques ont été mis en place 2 à 3 fois pour chaque thématique. Une première pour la connaissance commune et une deuxième pour la réactualisation du diagnostic. Cela a donné lieu à la poursuite de travaux pour le groupe petite enfance et logement

Les chargés de coopération : les chargés de coopération ont été identifiés en 2022 en même temps que la remise en dynamique de la CTG. Deux d'entre eux exerçaient une fonction de coordination au sein du précédent Cej. Même s'ils ont été repérés en fonction de leur poste au sein de la CCHPM, cela n'est pas toujours évident d'identifier les nouvelles missions et le positionnement de chacun. Certains se posent la question de la reconduite de la mission pour la prochaine CTG. Une journée d'actualités a été réalisée en mars 2023 sur le poste de chargé de coopération mais une formation plus approfondie semble nécessaire. La dimension politique du poste de chargé de coopération n'a pas été mise en valeur durant cette période. Un travail auprès des élus et des partenaires sur les chargés de coopération est à prévoir pour une identification plus précise de son rôle.

L'évaluation des axes de la CTG :

L'évaluation des fiches projets a été réalisée par des entretiens individuels entre le chargé de coopération et le chargé de coopération pilote. L'évaluation des fiches projets a été également réalisée lors de certains groupes thématiques.

- ***La petite enfance :***

Objectifs stratégiques CTG 2020-2023 Petite enfance	Objectifs opérationnels	Atteinte de l'objectif
S'interroger sur la demande de temps d'accueil en collectif (Micro-crèche PSU/PAJE, MAM, multi-accueil)	Mise en place d'un groupe d'observation	Action réalisée
	Extension d'agrément de la micro-crèche à 12 places	Action réalisée
	Sensibilisation des acteurs publics et privés à l'implantation de MAM ou de micro-crèches privés	Action en cours ou dont l'objectif est partiellement atteint
Obtenir la prise en compte et le traitement des problématiques de la petite enfance liées au handicap.	Intégrer la présence de spécialistes thérapeutes au sein des maisons de santé du territoire	Action en cours ou dont l'objectif est partiellement atteint
	Obtenir la prise en compte et le traitement des problématiques de la petite enfance liées au handicap.	Action en cours ou dont l'objectif est partiellement atteint

- ***La parentalité :***

Objectifs stratégiques CTG 2020-2023 Parentalité	Objectifs opérationnels	Atteinte de l'objectif
Permettre l'épanouissement du lien parent/enfant	Observer les besoins et mettre en regard les dispositifs existant sur l'ensemble du territoire	Action en cours ou dont l'objectif est partiellement atteint
	Maintenir et développer le LAEP	Action en cours ou dont l'objectif est partiellement atteint
Améliorer l'accès aux structures dédiées à l'accompagnement de problématiques spécifiques dans le cadre d'une séparation de couple ou de recomposition familiale	Accompagner les familles en demande dans le cadre de l'offre de service « séparation »	Action en cours ou dont l'objectif est partiellement atteint
Encourager la mobilité	Orienter et faciliter l'accès aux partenaires en mobilisant tous les outils existants : aides financières, rézo pouce, délocalisation de services, actions collectives enfants/parents et/ou individuelles	Action en cours ou dont l'objectif est partiellement atteint

- *L'enfance/jeunesse:*

Objectifs stratégiques CTG 2020-2023 ENFANCE/JEUNESSE	Objectifs opérationnels	Atteinte de l'objectif
Engager une réflexion sur la mise en œuvre du « plan mercredi »	Mesurer la pertinence de la mise en place du « plan mercredi »	Action en cours ou dont l'objectif est partiellement atteint
Développer l'offre d'accueil du mercredi au-delà des 2 ans avec des horaires adaptés aux besoins des familles matin et soir	Créer un accueil type ACM pour le mercredi et développer l'accueil pendant les vacances (petites vacances scolaires sur le territoire de couverture d'Hucqueliers)	Action en cours ou dont l'objectif est partiellement atteint
Apporter des réponses aux problématiques spécifiques aux jeunes en secteur rural	Co-construction d'actions type conférence, lieux de ressources, espaces dédiés en proximité, déplacements en s'appuyant notamment sur le CSCI et sur la Maison des Habitants des Communes du Frugeois	Action en cours ou dont l'objectif est partiellement atteint
Obtenir la prise en compte et le traitement des problématiques de la jeunesse liées au handicap.		Action en cours ou dont l'objectif est partiellement atteint
Développer la communication sur l'existant et le rendre le plus accessible possible		Action en cours ou dont l'objectif est partiellement atteint

- *L'accès aux droits via le numérique :*

Objectifs stratégiques CTG 2020-2023 Accès aux droits	Objectifs Opérationnels	Atteinte de l'objectif
Permettre l'accès aux droits pour tous	Mettre en place des réponses de proximité permettant d'accompagner les publics dans l'ouverture des droits (CAF, CPAM, Indemnisations, CARSAT, MSA,...) par	Action réalisée

	la mise en place de permanences assurées par des personnes formées et disponibles pour informer et accompagner dans les démarches dématérialisées	
Assurer l'accessibilité équitable aux services pour ce territoire	Déterminer la place des 2 centres sociaux dans l'accès aux droits des plus vulnérables.	Action en cours ou dont l'objectif est partiellement atteint
S'informer et informer des évolutions en termes de couverture et de services numériques	Développer le pass numérique	Action en cours ou dont l'objectif est partiellement atteint

- *Le logement :*

Objectifs stratégiques CTG 2020-2023 Logement	Objectifs Opérationnels	Atteinte de l'objectif
Poursuivre et intensifier les actions Développer des nouvelles actions	Faire une prévention par rapport au démarchage abusif	Action en cours ou dont l'objectif est partiellement atteint
	Approfondir la question du logement partagé et de solidarités intergénérationnelles	Action non réalisée ou jugée finalement non pertinente
	développer la démarche logement d'abord	Action en cours ou dont l'objectif est partiellement atteint
	Informer sur l'autoconsommation photovoltaïque	Action en cours ou dont l'objectif est partiellement atteint
Favoriser les démarches partenariales et complémentarités pour davantage d'efficience	Réflexion sur la mise en place d'un guichet unique au sein de l'ECPI en lien avec l'espace info Energie, le CIAS	Action en cours ou dont l'objectif est partiellement atteint
	Informer sur la précarité énergétique	Action en cours ou dont l'objectif est partiellement atteint
	Informer sur le logement indigne	Action en cours ou dont l'objectif est partiellement atteint

Privilégier et développer la communication globale pour permettre davantage la lisibilité	Communication sur le dispositif CLLAJ, ses missions	Action en cours ou dont l'objectif est partiellement atteint
---	---	--

- ***L'animation de la vie sociale :***

Objectifs stratégiques CTG 2020-2023 Animation de la Vie Sociale	Objectifs Opérationnels	Atteinte de l'objectif
Harmoniser les équipements de l'animation de la vie sociale sur l'ensemble du territoire	Réaliser un diagnostic participatif et une étude de faisabilité pour la mise en place d'un équipement d'animation de la vie sociale, adapté aux attentes du territoire	Action réalisée

2. PRÉSENTATION ET CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

Le territoire rural est composé de 49 communes, comptant 15 751 habitants en 2020, classées en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Il est localisé au nord-ouest du département du Pas-de-Calais, proche de la bande côtière du littoral de la côte d'opale.

Il est également situé au carrefour des arrondissements de Saint-Omer, Boulogne-sur-Mer et Montreuil-sur-Mer, il est rattaché à ce dernier.

Seules 10 communes comptent plus de 500 habitants. Bourthes et Fruges sont les communes les plus peuplées avec respectivement 841 et 2338 habitants.

Hucqueliers et Fruges sont les deux bourg-centre du territoire où sont présents des collèges, deux gendarmeries, des principaux commerces, une École de Musique Intercommunale, deux centres sociaux, deux Maisons de Santé Pluridisciplinaire, des espaces France services, deux tiers lieux numériques (Médianet et fabrique du territoire) et différentes associations.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-PAYS DU MONTREUILLOIS



Nombre d'habitants par commune:

- ★ Entre 0 et 200 habitants
- ★ Entre 200 et 500 habitants
- ★ Entre 500 et 800 habitants
- ★ Entre 800 et 2000 habitants
- ★ Supérieur à 2000 habitants

Le territoire qui se caractérise au travers de :

- . Une faible densité de population (37 habitants / km²). C'est un territoire étendu, loin des villes, 35 kms et environ 40 minutes de trajet séparent les extrémités. Il compte 15571 habitants pour une superficie de 420 km². On y dénombre 6343 ménages.
- . Une évolution démographique en baisse : La population diminue (15863 habitants en 2014 passant à 15751 en 2020) et le nombre des naissances baisse.
- . En 2020, 71,6% sont des ménages avec familles où l'on note une augmentation de 8,4 % de famille monoparentale principalement des femmes, même si on note une augmentation de 122% d'hommes seuls parmi les familles monoparentales depuis 2014. Cette augmentation est à nuancer en fonction des communes du territoire, un point de vigilance est à apporter sur Fruges qui possède une concentration importante de famille monoparentale 12,5 % avec une augmentation de 10,6% depuis 2014.

On note une augmentation de 10,65% des ménages de personnes seules depuis 2014 (27.3% en 2020 contre 32.3% pour le département)

. La pyramide des âges amorce, comme au niveau régional, un vieillissement de la population. Une tranche d'âge des 60 à 74 ans qui a augmenté de 19,58% entre 2014 et 2020 et celle des 0 à 14 ans qui a diminué de 7,87%.

Des actions et services pour les seniors existent et répondent aux besoins au sein de la CCHPM : portage des repas, services de soins à domicile et des établissements d'accueils (MARPA, Béguinage et Maison de Retraite).

Une vigilance est à apporter sur le vieillissement de la population dans les années à venir

. Un territoire modeste avec majoritairement des catégories sociaux professionnelles ouvriers - employés et une surreprésentation de l'activité agricole même si le nombre d'exploitants diminue. Un taux de chômage inférieur au national et au départemental. Un taux d'activité féminin important avec une augmentation du nombre de femmes salariées dont 32,3% en temps partiel dans la tranche d'âge 25 à 54 ans. Le temps partiel peut s'apparenter à l'utilisation des droits pour congés parentaux ou à une difficulté de mode de garde sur le territoire.

. Le revenu médian des familles y est inférieur à celui du département. Les ressources sont globalement plus modestes, 63,5 % des ménages ne sont pas imposables dont 69% à Fruges (58,9% pour le département). Une partie de la population (17.1%) vit avec le seuil de pauvreté dont 26% pour Fruges (17,8% pour le département), 21,5% sont des ménages de moins de 30 ans (29,2% pour le département).

. Une population propriétaire : Les familles vivent dans des logements individuels plutôt grands et sont majoritairement propriétaires (72.4 %). Seuls 4.7 % des familles vivent dans le parc locatif social. Les maisons anciennes et dégradées tranchent avec les nouvelles constructions. Les immeubles sont quasi-inexistants. Les logements collectifs et les logements adaptés aux personnes seules/ jeunes ménages et personnes âgées sont minoritaires. L'habitat sur le territoire se caractérise essentiellement par le logement individuel et par une évolution positive du nombre de logements. Le territoire a connu une forte dynamique de construction de maisons individuelles qui tend à s'atténuer au vu du plan local d'urbanisme. Au regard des documents d'urbanisme, certaines communes ont encore un potentiel de développement important, cependant en l'absence de ces documents, il est difficile de construire sur une partie du territoire (communes du frugeois).

On note parmi ce parc 9% de logements vacants souvent énergivores et à rénover.

Le parc privé est potentiellement indigne avec un taux de 9.36% de logements estimés.

Sur la commune de Fruges, on remarque une perte de population avec un manque de logements locatifs, peu de biens à vendre et vendus rapidement.

. Un territoire vaste et isolé, composé de petites communes et de nombreux hameaux qui ne sont pas desservis par les transports en commun. La voiture est quasi indispensable pour les déplacements, qui sont donc difficiles pour les enfants et les adolescents.

Les déplacements à l'extérieur du territoire sont souvent nécessaires pour le travail, le lycée ou les études supérieures, la santé (hôpitaux spécialistes), les loisirs. La mobilité est l'une des

problématiques importantes. Eloigné des grands axes autoroutiers A16 et A 26 et des nationales. Encerclé par 4 axes départementaux qui desservent Boulogne sur Mer, St Omer, Montreuil sur mer et le littoral. Desservi par différents axes plus petits qui se croisent et qui permettent la circulation interne au territoire. Les liaisons inter canton par transports collectifs. Le territoire n'est pas desservi en ligne ferroviaire, seul le ramassage scolaire en bus permet une circulation interne à la communauté de communes.

. Des équipements publics structurants :

- RPI/ RPC, écoles, collèges, lycées et maisons familiales rurales pour l'enseignement.
- école de musique intercommunale, de nombreuses salles polyvalentes, des bibliothèques et des médiathèques, pour la culture.
- pour les familles, deux relais petite enfance (RPE), une crèche ouverte en 2008 et une micro-crèche qui a ouvert ses portes en janvier 2018.
- Pour l'accès aux soins, deux Maisons de Santé Pluridisciplinaire à Hucqueliers et à Fruges
- une MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie), un bénédicte, une maison de retraite, un service de soins à domicile et de portage des repas, deux Établissements et Service d'Aide par le Travail (ESAT), deux instituts médico éducatif.
- La vie associative est riche (+ de 220 associations comprenant 11 Foyers Ruraux dont un est agréé EVS). Le territoire comporte en plus deux centres sociaux et un espace de vie sociale.

. L'activité économique y est dynamique beaucoup d'entreprises artisanales :

- 231 commerces, un parc d'activités important
- Une augmentation du nombre d'emplois en dehors de l'agriculture.
- Ce territoire s'inscrit dans une dynamique et mise sur la qualité de vie en milieu rural pour accueillir de nouvelles familles et entreprises.

3. DES CONSTATS, DES ACTIONS EXISTANTES, DES DIFFICULTÉS OU DES PROBLÉMATIQUES ET PROJETS A ENVISAGER

▪ La communication : une problématique commune

Le travail partenarial d'état des lieux et de diagnostic mené met en évidence que chaque équipement, institution, dispositif, développent des outils d'information spécifiques, notamment numériques, pourtant les habitants et les professionnels ont des difficultés à y accéder et les comprendre. D'où la validation d'un objectif transversal de la CTG : Mener une réflexion partenariale et territoriale pour une communication globale et efficace et donner plus de lisibilité.

▪ La petite enfance (0/6 ans)

Des constats, des difficultés ou problématiques :

- Un taux de couverture équivalent à celui du département. Un nombre de places en accueil individuel en diminution par rapport aux nombres de naissances
- Deux établissements d'accueil collectif qui atteignent progressivement leur capacité maximale avec une optimisation en cours de la capacité d'accueil.
- Une baisse du nombre d'assistants maternels avec un vieillissement des assistants maternels exerçant sur le territoire. Avec un potentiel impact dans 5 ans au vu du nombre faible d'agrément nouveaux.
- Une cohérence et un travail commun concernant les Relais Petite Enfance, 2 agréments et 2 projets adaptés au territoire.
- Un groupe d'observation à l'échelle du territoire permettant une visibilité de l'offre.
- Un quart des enfants inscrits en EAJE sont en âge de fréquenter les accueils collectifs de mineurs
- Des demandes d'accueil hors temps scolaire en augmentation

Des projets à envisager :

- Optimiser les places d'accueil disponibles sur le territoire
- Apporter une culture commune des modes de garde pour l'accueil du jeune enfant
- Optimiser les missions du RPE pour prendre des décisions éclairées quant au développement de l'offre sur le territoire.
- Développer le nombre de places en accueil individuel et en accueil collectif accessible à tous
- Maintenir l'offre d'accueil des enfants à besoins spécifiques
- Interroger les familles sur les besoins de mode de garde dès la scolarisation sur le temps hors scolaire.
- Créer des passerelles entre les EAJE et le service jeunesse pour les accueils de loisirs des enfants scolarisés
- Définir une vision commune de la qualité de l'accueil et créer des outils d'évaluation

■ **La parentalité**

Des constats, des difficultés ou problématiques :

- Un nombre de naissances en baisse
- Des actions parentalités proposées sur l'intégralité du territoire
- Un nombre d'acteurs multiple sur le territoire parfois pour un même territoire de couverture.
- Un accompagnement à la parentalité nécessaire sur un territoire isolé et rural
- Une couverture partielle concernant le LAEP avec une absence de l'offre sur la partie est du territoire.
- Un isolement des familles.

Des projets à envisager :

- Favoriser l'interconnaissance des partenaires
- Co-construire des actions autour de la thématique (prévention santé, éducation, accompagnement à la parentalité)
- Accompagner la création de nouveaux services
- Maintenir les offres existantes
- Permettre à l'ensemble des familles du territoire de bénéficier des actions proposées
- Prendre en compte les nouveaux besoins pour adapter et/ou développer les services
- Réduire l'isolement en favorisant des actions délocalisées « aller vers »
- Renforcer les liens en favorisant les rencontres entre parents
- Rendre les parents acteurs
- Communiquer à toutes les familles du territoire sur l'existant.

■ L'enfance/ Jeunesse (7/25 ans)

Des constats, des difficultés ou problématiques :

- Une harmonisation du service périscolaire qui facilite la vie des familles sur le territoire.
- Une demande d'accueil croissante avec des besoins sur l'intégralité des petites vacances scolaires.
- Une absence d'offre sur le territoire pour les demandes d'accueil du mercredi
- Une offre de séjours qui rencontre un succès auprès des jeunes.
- Des acteurs prenant en charge les 12/25 ans qui se multiplient sur le territoire.

Des projets à envisager :

- Développer l'offre pendant les vacances scolaires
- Identifier les besoins et proposer une réponse adaptée pour le mercredi.
- Maintenir et adapter les services périscolaires existants
- Veiller à l'accessibilité des services aux familles à besoins spécifiques
- Veiller à une réponse concertée à l'échelle de l'intercommunalité
- Répondre aux problématiques de recrutement dans le secteur de l'animation
- Partager une vision commune de la jeunesse et mener des actions communes
- Co-construire les projets jeunesse à l'échelle des territoires de couverture
- Identifier les besoins et apporter les réponses adaptées à la jeunesse
- Rendre visible les actions existantes à tous les jeunes du territoire
- Rendre les jeunes acteurs
- Orienter et accompagner les jeunes vers les dispositifs existants

- Définir une vision commune de la qualité de l'accueil et créer des outils d'évaluation.

■ **L'accès aux droits via le numérique**

Des constats, des difficultés ou problématiques :

- Permanences existantes au sein des différents locaux de la CCHPM
- Accompagnement au numérique de tous les publics par les acteurs du territoire sur place ou en itinérance
- Déploiement de la fibre sur tout le territoire avec un accompagnement pour les particuliers
- Labellisation France Services sur l'ensemble du territoire (Mairie de Fruges et CSCI à Hucqueliers)
- Des projets développés à l'échelle du territoire en partenariat avec les acteurs locaux
- Fiche de route numérique de la CCHPM établie

Des projets à envisager :

- Mettre en place un groupe de travail pour la réalisation d'un diagnostic plus approfondi sur l'accès aux droits pour tous
- Accompagner les habitants sur chaque dispositif pour chaque public, le numérique comme levier de l'inclusion sociale et professionnelle
- Recenser et diffuser chaque dispositif auprès des acteurs
- Mettre en place la feuille de route numérique

■ **Le logement**

Des constats, des difficultés ou problématiques :

- Un parc de logements anciens et dégradés
- Un manque de logements adaptés aux catégories personne seule/ jeunes ménages et personnes âgées
- Des logements énergivores
- Des logements vacants à rénover
- Un parc privé potentiellement indigne

Des projets à envisager :

- Mettre en place un guichet unique de l'habitat

- Poursuivre et développer les démarches partenariales pour davantage d'efficience
- Communiquer sur les dispositifs existants
- Mettre en place des réunions d'information grand public et à destination des élus
- Faire une prévention sur le démarchage abusif
- Organiser un forum « logement/vie quotidienne »
- Développer l'information sur la précarité énergétique
- Informer sur l'autoconsommation photovoltaïque
- Sensibiliser à la rénovation du bâti ancien
- Sensibiliser les propriétaires bailleurs à rénover des logements adaptés à l'arrivée de jeunes ménages ou personnes âgées.

■ L'animation de la vie sociale

Des constats, des difficultés ou problématiques :

- Quatre équipements de l'animation de la vie sociale : 2 centres sociaux et 2 espaces de vie sociale
- Connaissance partielle de la thématique de l'animation de la vie sociale par les habitants et les élus

Des projets à envisager :

- Créer un groupe de travail de l'AVS sur le territoire
- Partager une vision commune de l'AVS
- Maintenir et renforcer la cohérence entre les projets des équipements
- Faire connaître, valoriser et différencier les projets de chaque équipement à l'ensemble des acteurs
- Soutenir financièrement tous les équipements de l'animation de la vie sociale
- Permettre à l'ensemble des habitants du territoire de bénéficier des projets mise en place
- Poursuivre et valoriser l'implication des habitants au sein des projets d'animation de l'AVS

■ La mobilité

Des constats, des difficultés ou problématiques :

- Un territoire vaste et étendu
- Une population vieillissante ayant des difficultés pour se déplacer entraînant un isolement social
- Une problématique transverse abordée dans chaque thématique

- La mobilité psychologique à prendre un compte
- Une étude sur la mobilité en cours sur le territoire via l'intercommunalité

Des projets à envisager :

- Identifier un chef de file sur la thématique mobilité
- Etablir un diagnostic précis des enjeux et dispositifs sur le territoire en tenant compte des diagnostics existants
- Inclure la question de mobilité dans chaque thématique

ANNEXE 2

Liste des équipements et services soutenus

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE : CCHPM	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	
Crèche	Le Jardin des Mômes allée Georges Pompidou, Fruges
Micro-crèche	Au Pays des Merveilles 1 rue d'Hucqueliers, Preures
LAEP	La p'tite bulle d'air 9 bis rue de la Longeville, Hucqueliers
RPE	Les Jeunes Pousses allée Georges Pompidou, Fruges
	Les Lapinous 9 bis rue de la Longeville, Hucqueliers
ALSH	CCHPM 15 ter rue du Maarais, Fruges
	CSCI 9 bis rue de la Longeville, Hucqueliers
LUDOTHEQUE	

ANNEXE 3

Plan d'actions 2024/2028 : Moyens mobilisés par chaque signataires dans le cadre des objectifs partagés

Fiche enjeux petite enfance :

Contexte :

Un taux de couverture équivalent à celui du département. Un nombre de places en accueil individuel en diminution par rapport aux nombres de naissances

Deux établissements d'accueil collectif qui atteignent progressivement leur capacité maximale avec une optimisation en cours de la capacité d'accueil.

Une baisse du nombre d'assistants maternels avec un vieillissement des assistants maternels exerçant sur le territoire. Avec un potentiel impact dans 5 ans au vu du nombre faible d'agrément nouveaux.

Une cohérence et un travail commun concernant les Relais Petite Enfance, 2 agréments et 2 projets adaptés au territoire.

Un groupe d'observation à l'échelle du territoire permettant une visibilité de l'offre.

Un quart des enfants inscrits en EAJE sont en âge de fréquenter les accueils collectifs de mineurs

Des demandes d'accueil hors temps scolaire en augmentation

Orientations Schéma Départemental des Services aux Familles : Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents. Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service. Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à enjeux spécifiques. Développer la formation initiale, continue et la professionnalisation des acteurs afin de répondre aux besoins identifiés sur le département.

Objectif 1 :

Viser un équilibre de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire en fonction des besoins des familles

Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs
Optimiser les places d'accueil disponibles sur le territoire	Taux d'occupation EAJE Taux d'occupation en accueil individuel	Taux de fréquentation des EAJE à 80% Taux d'employabilité des assistants maternels à 100%
Apporter une culture commune des modes de garde pour l'accueil du jeune enfant	Les élus connaissent les différents modes de garde possible et leur fonctionnement	100% des élus connaissent les différents modes de garde
Optimiser les missions du RPE pour prendre des décisions éclairées quant au développement de l'offre sur le territoire	Le RPE participe à l'élaboration et a connaissance de l'ensemble des projets du territoire. Les élus connaissent les missions des RPE Acteurs qui participent à la réunion annuelle de la mission d'observation	100% des projets passent par le RPE 100% des élus connaissent les missions des RPE 100% des acteurs mobilisés (VP, RPE, EAJE, service jeunesse, CSCI, référents familles, éducation nationale, département, CAF, MSA, coordonnatrice parentalité, chargé de coopération petite enfance, CCHPM à minima
	Nombre d'accords et d'accords partiels	

Développer le nombre de places en accueil individuel et collectif accessible à tous	Nombre de places nettes créées (différence entre perte et création)	Maintien du nombre d'assistants maternels dur le territoire
Maintenir l'offre d'accueil des enfants à besoins spécifique		100% des demandes d'accueil pour des enfants à besoins spécifiques sont satisfaites
Interroger les familles sur les besoins en mode de garde dès la scolarisation sur les temps hors scolaire	Etat des lieux des besoins des familles Nombre de réponses apportées	100% des familles interrogées sur le besoin
Créer des passerelles entre les EAJE et le service jeunesse pour les accueils collectifs de mineurs des enfants scolarisés	Evolution du nombre d'enfants en EAJE, en âge de fréquenter les accueils collectif de mineurs	Diminution du taux de fréquentation des enfants en EAJE, en âge de fréquenter les accueils collectifs de mineurs

Objectif 2 :

Garantir une qualité d'accueil sur l'ensemble du territoire

Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs
Définir une vision commune de la qualité de l'accueil	Nombre de réunions Présence des partenaires Nombre d'outils créés et publics destinataires Nombre de familles répondant aux questionnaires Nombre de professionnels répondant aux questionnaires Nombre de professionnels formés	A minima 1 réunion VP petite enfance, membres de la commission petite enfance, chargé de coopération, CAF, Département, Directrice EAJE, RPE, référent familles, coordinatrice parentalité à minima 100% des familles ayant répondu 100% des professionnels ont répondu 1 formation par an pour 100% des professionnels

Acteurs et partenaires associés :

CAF
MSA
Département
CCHPM
Association locales
RPE
Centres sociaux
Représentants de parents conseils de crèches

Fiche enjeux Parentalité

Contexte :

Un nombre de naissances en baisse
 Des actions parentalités proposées sur l'intégralité du territoire
 Un nombre d'acteurs multiple sur le territoire parfois pour un même territoire de couverture.
 Un accompagnement à la parentalité nécessaire sur un territoire isolé et rural
 Une couverture partielle concernant le LAEP avec une absence de l'offre sur la partie est du territoire.
 Un isolement des familles.
 Orientations Schéma Départemental des Services aux Familles : Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents. Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service. Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à enjeux spécifiques.

Objectif 3 :

Adapter les services aux besoins des familles

Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs
Maintenir les offres existantes, asseoir des financements pérennes et pluriannuels Permettre à l'ensemble des familles du territoire de bénéficier des actions proposées	Nombre d'actions existantes Nombre de partenaires Provenance des familles durant les actions Mixité des familles Composition des familles Accessibilité aux besoins spécifiques	= Nombre d'actions à T0 = Nombre d'acteurs porteurs à T0 = Nombre de familles à T0 100% des familles participent aux actions (provenance, mixité et composition des familles)
Prendre en compte les nouveaux besoins pour adapter et/ou développer les services	Nombre de nouveaux besoins identifiés Nombre d'adaptations ou de nouvelles réponses apportées avec la prise en compte des familles à besoins spécifiques	Nombre de nouveaux besoins = nombre d'adaptation et de réponses apportées
Réduire l'isolement des familles en favorisant les actions délocalisées « aller vers »	Nombre d'actions délocalisées mises en place en fonction du nombre de familles identifiées Nombre de nouvelles familles	A minima 1 action par an Augmentation de 10% des nouvelles familles
Renforcer les liens en favorisant les rencontres entre parents	Nombre de rencontres organisées Nombre d'initiatives d'entraides entre parents	= Nombre de rencontres à T0 Augmentation d'initiatives
Rendre les parents acteurs	Nombre d'actions portés par les familles Niveau d'implication des familles présentes aux actions	Augmentation du nombre d'actions par les parents Augmentation du niveau de participation

Objectif 4 :

Fédérer les partenaires acteurs de la thématique d'accompagnement à la parentalité

Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs
Favoriser l'interconnaissance des partenaires	Connaissance de chaque acteur et de leurs actions Réunions entre les partenaires	100% des partenaires connaissent les acteurs et leurs actions A minima 1 réunion par an

Co-construire des actions autour de la thématique (prévention santé, éducation, accompagnement à la scolarité)	Nombre d'actions communes Nombre de partenaires mobilisés	A minima 2 actions communes 100% des partenaires mobilisés (VP en charge de la petite enfance, CSCI, Maison des habitants, EVS à l'air libre et Bourthes, CCHPM, CAF, MSA, coordonnatrice parentalité, chargé de coopération et département) à minima
Accompagner la création de nouveaux services	Connaissance de nouveaux projets	Chaque nouveau projet est porté à la connaissance du chargé de coopération
Objectif 5 : Promouvoir les actions de soutien à la parentalité		
Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs
Communiquer à toutes les familles du territoire sur l'existant	Nombre d'outils créés (collectif ou individuel) Mode de diffusion utilisé Pertinence des canaux utilisés	Chaque action ou porteur a un outil de diffusion Un outil commun à minima trimestriel Numérique et physique 100% des personnes présentes ont eu l'info grâce à un outil
Acteurs et partenaires associés : CAF MSA Département CCHPM Association locales Education nationale Centres sociaux et EVS Coordonnatrice parentalité Association de parents d'élèves		

Fiche enjeux Enfance/ Jeunesse

Contexte :

Une harmonisation du service périscolaire qui facilite la vie des familles sur le territoire.
 Une demande d'accueil croissante avec des besoins sur l'intégralité des petites vacances scolaires.
 Une absence d'offre sur le territoire pour les demandes d'accueil du mercredi
 Une offre de séjours qui rencontre un succès auprès des jeunes.
 Des acteurs prenant en charge les 12/25 ans qui se multiplient sur le territoire
 Orientations Schéma Départemental des Services aux Familles : Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents. Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service. Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à enjeux spécifiques. Développer la formation initiale, continue et la professionnalisation des acteurs afin de répondre aux besoins identifiés sur le département.

Objectif 6 :

Répondre aux besoins des familles en mode de garde alternatif à l'école

Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs
Développer l'offre d'accueil pendant les vacances scolaires	Nombre de jours d'ouverture Nombre d'enfants accueillis Age des enfants accueillis	Ouverture durant toutes les vacances scolaires Réponse positive à toutes les demandes Accueil de tous les enfants à partir de 3 ans
Identifier les besoins et proposer une réponse adaptée pour le mercredi	Nature des besoins identifiés Nombre de réponses apportées Cohérence entre besoin et réponse apportée	Etude réalisée sur le territoire 100% des besoins satisfaits
Maintenir et adapter les services périscolaires existants	Nombre de personnes qui utilisent le service Satisfaction des familles	= Nombre de personnes à T0 100% des familles satisfaites
Veiller à l'accessibilité des services aux familles à besoins spécifiques	Nombre de familles à besoins spécifiques	100% des besoins ont été satisfaits
Veiller à une réponse concertée à l'échelle de l'intercommunalité	Nombre de réunions de concertation Nombre de partenaires mobilisés Evolution des pratiques	A minima 1 réunion annuelle 100% des partenaires mobilisés (CCHPM, CSCI, EVS à l'air libre et Bourthes, Maison des habitants, charge de coopération) à minima
Répondre aux problématiques de recrutement dans le secteur de l'animation	Nombre de postes vacants Qualification des animateurs Nombre d'aide BAFA en poste	0 poste vacant 70% BAFA ou en cours Augmentation du nombre d'aide BAFA 100% des jeunes accompagnés en poste sur le territoire

Objectif 7 :

Mettre en réseau les acteurs

Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs
Partager une vision commune de la jeunesse	Connaissance de chaque acteur de leurs actions Réunions entre les partenaires	100% des partenaires connaissent les acteurs et leurs actions A minima 1 réunion par an
Mener des actions communes	Nombre d'actions communes	A minima 2 actions communes

Co-construire les projets jeunesse à l'échelle des territoires de couverture	Nombre de partenaires mobilisés	100% des partenaires mobilisés (VP en charge de la jeunesse, CSCI, Maison des habitants, EVS à l'air libre et Bourthes, CCHPM, CAF, MSA, chargé de coopération jeunesse et département) à minima
	Nombre de projets co-construits Nombre de rencontres entre les acteurs Qualification des projets	Démarche de renouvellement conjointe A minima les comités de pilotage 100% des projets agréés

Objectif 8 :
Développer et promouvoir les projets à destination de la jeunesse

Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs
Identifier les besoins et apporter les réponses adaptées à la jeunesse	Nature des besoins identifiés Nombre de réponses apportées Cohérence entre besoin et réponse apportée	Etude réalisée sur le territoire Chaque besoin a une réponse 100% des besoins satisfaits
Rendre visible les actions existantes à tous les jeunes du territoire	Nombre d'outils créés (collectif ou individuel) Pertinence des canaux utilisés	Chaque action ou porteur a un outil de diffusion Un outil commun à minima trimestriel Numérique ou physique 100% des personnes présentes ont eu l'info grâce à un outil
Rendre les jeunes acteurs	Nombre d'actions portées par les jeunes Niveau d'implication des jeunes présents aux actions	Augmentation du nombre d'actions portés par les jeunes Augmentation du niveau de participation
Orienter et accompagner les jeunes vers les dispositifs existants	Nombre de dispositif utilisé Identification des dispositifs Nombre de jeunes par dispositifs	100% des demandes sont satisfaites Augmentation du nombre de demandes Tous les dispositifs sont identifiés Augmentation du nombre de jeunes

Objectif 9 :
Garantir une qualité d'accueil sur l'ensemble du territoire

Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs
Définir une vision commune de la qualité de l'accueil	Nombre de réunions Présence des partenaires Nombre d'outils créés et publics destinataire Nombre de familles répondant aux questionnaires Nombre de professionnels répondant aux questionnaires Nombre de professionnels formés	A minima 1 réunion VP jeunesse, membres de la commission jeunesse, chargé de coopération, CAF, MSA, Département, responsable jeunesse, CCHPM, référents jeunesse du territoire à minima 100% des familles ayant répondu 1 formation par an pour 100% des professionnels

Acteurs et partenaires associés :

CAF	Centres sociaux, EVS et foyers ruraux
MSA	Représentants de parents/ Délégués de classe
Département	
CCHPM	
Association locales	

Fiche enjeux Accès aux droits via le numérique

Contexte :

Permanences existantes au sein des différents locaux de la CCHPM
 Accompagnement au numérique de tous les publics par les acteurs du territoire sur place ou en itinérance
 Déploiement de la fibre sur tout le territoire avec un accompagnement pour les particuliers
 Labellisation France Services sur l'ensemble du territoire (Mairie de Fruges et CSCI à Hucqueliers)
 Des projets développés à l'échelle du territoire en partenariat avec les acteurs locaux
 Fiche de route numérique de la CCHPM établie
 Orientations Schéma Départemental des Services aux Familles : Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à enjeux spécifiques.

Objectif 10 :

Permettre l'accès aux droits pour tous

Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs
Mettre en place un groupe de travail pour affiner le diagnostic	Nombre de réunions de groupe de travail Nombre d'acteurs présents Diagnostic présenté	A minima une réunion annuelle 100% des acteurs présents (CCHPM, CSCI, Maison des Habitants, CIAS, CAF, MSA, Département, Mairie de Fruges) à minima
Accompagner les habitants sur chaque dispositif pour chaque public, le numérique comme levier de l'inclusion sociale et professionnelles	Nombre de bénéficiaires	100 % des bénéficiaires utilisent les dispositifs
Recenser et diffuser chaque dispositif auprès des acteurs	Nombre de dispositifs Appropriation des techniciens et des cosignataires Nombre d'outil référent les dispositifs	100% des dispositifs connus

Objectif 11 :

S'appuyer sur l'utilisation du numérique sur le territoire

Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs
Mettre en place la feuille de route numérique	Nombre d'actions mise en place	100% des actions misent en place

Acteurs et partenaires associés :

CCHPM, CIAS et Médianet
 RES, Espoir, Campagne services et Euréka
 Adéfi mission locale
 Région HDF
 France travail
 CAF et MSA
 Département
 Centres sociaux
 Mairie de Fruges

Fiche enjeux Logement

Contexte :

Un parc de logement anciens et dégradés
 Un manque de logements adaptés aux catégories personne seule/ jeunes ménages et personnes âgées
 Des logements énergivores
 Des logements vacants à rénover
 Un parc privé potentiellement indigne

Objectif 12 :

Faciliter la démarche des habitants du territoire sur leurs demandes de renseignements

Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs
Mettre en place un guichet unique de l'habitat Poursuivre et développer les démarches partenariales pour davantage d'efficience	Conditions de mise en place du guichet unique Nombre de réponses apportées Nombre de réunions Nombre de diversité des partenaires présents Qualité des échanges	Mise en place du guichet unique 100% des réponses apportées A minima 1 réunion annuelle 100% des acteurs présents (VP CCHPM en charge de l'OPAH, chargé de coopération, Département, CAF, MSA, Espace conseil France Rénov, opérateur OPAH) Prise de paroles de tous les acteurs Prise de parole qui permet l'avancée des échanges

Objectif 13 :

Développer la communication pour davantage de lisibilité des partenaires et de leurs actions

Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs
Communiquer sur les dispositifs existants (OPAH, CLLAJ, action logement, France Rénov, action énergie territoire, logement d'abord) Mettre en place des réunions d'information grand public et à destination des élus	Nombre d'outils de communication diffusés Nombre d'articles parus dans la presse et/ou sur les réseaux sociaux et/ou dans le magazine intercommunal Nombre de conférence de presse réalisée Nombre de réunions organisées Satisfaction des participants Nombre d'élus présents	Numérique et papier A minima après chaque action A minima une conférence annuelle A minima 3 réunions annuelles 100% des participants satisfaits 50% des élus présents

Objectif 14 :

Poursuivre et intensifier les actions sur le territoire

Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs
Faire une prévention sur le démarchage abusif Organiser un forum « logement/vie quotidienne »	Nombre d'habitants sensibilisés Nombre de participants Taux de satisfaction Nombre d'acteurs mis en réseau	A minima 1 réunion d'information organisée annuellement Satisfaction des participants Satisfaction des acteurs

Développer l'information sur la précarité énergétique	Nombre d'habitants informés	= nombre d'habitants T0
Informer sur l'autoconsommation photovoltaïque		
Objectif 15 : Encourager à une offre de logements adaptés au territoire		
Objectifs opérationnels		
Sensibiliser à la rénovation du bâti ancien Sensibiliser les propriétaires bailleurs à rénover des logements adaptés à l'arrivée de jeunes ménages ou de personnes âgées	Nombre de logements rénovés Nombre de logements vacants remis à la location Evolution du nombre de logement sur le territoire Diversité de l'offre de logements	Augmentation du nombre de logement rénovés Augmentation du nombre de logements remis à la location Augmentation du nombre de logements adaptés sur le territoire
Acteurs et partenaires associés :		
Espace France Rénov Département (service logement) CAF Action logement Opérateur OPAH CCHPM ADIL Adéfi Mission Locale CLLAJ EDF ANAH Région HDF Association UFC que choisir Association A petit pas Bailleurs sociaux		

Fiche enjeux Animation de la vie sociale

Contexte :

Quatre équipements de l'animation de la vie sociale : deux centres sociaux et deux espaces de vie sociale
 Une connaissance partielle de la thématique de l'animation de la vie sociale
 Orientations Schéma Départemental des Services aux Familles : Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents. Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service. Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à enjeux spécifiques.

Objectif 16 :

Promouvoir et valoriser les équipements de l'animation de la vie sociale

Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs
Créer un groupe de travail de l'animation de la vie sociale sur le territoire	Nombre de réunions Nombre d'équipements	Mise en place du groupe de travail et à minima une réunion annuelle Présence des 4 équipements et du chargé de coopération AVS
Partager une vision commune de l'animation de la vie sociale	Nombre de réunions de présentation à chaque renouvellement d'élus Nombre de partenaires présent et élus locaux	A minima tous les 6 ans
Maintenir et renforcer la cohérence entre les projets des équipements	Nombre de rencontres de travail entre les équipements	A minima une réunion de travail par semestre
Faire connaître, valoriser et différencier les projets de chaque équipement à l'ensemble des acteurs		
Soutenir financièrement tous les équipements de l'AVS	Nombre d'équipements soutenus	Obtention de subvention par les équipements de l'AVS

Objectif 17 :

Favoriser le pouvoir d'agir de tous les habitants du territoire

Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs
Permettre à l'ensemble des habitants de bénéficier des projets mis en place	Provenance des habitants Représentativité des habitants du territoire	100% des communes ont des habitants qui participent aux actions Typologie (âge, sexe, situation, à minima) Personnes à besoins spécifiques Mixité
Poursuivre et valoriser l'implication des habitants au sein des projets de l'animation de la vie sociale	Niveau d'implication des habitants Composition des gouvernances des équipements de l'AVS Nombre de projets mis en place par les habitants	Augmentation du niveau d'implication Présence d'habitants dans toutes les gouvernances Augmentation des projets mis en place par les habitants /TO

Acteurs et partenaires associés :

CCHPM
CAF et MSA

Département

Centres sociaux, EVS et foyers ruraux

Habitants impliqués dans les projets

Fiche enjeux Mobilité (enjeu transverse)

Contexte :

Un territoire vaste et étendu
Une population vieillissante
Une problématique transverse abordée dans chaque thématique
La mobilité psychologique a prendre en compte
Une étude sur la mobilité en cours sur le territoire via l'intercommunalité

Objectif 18 :

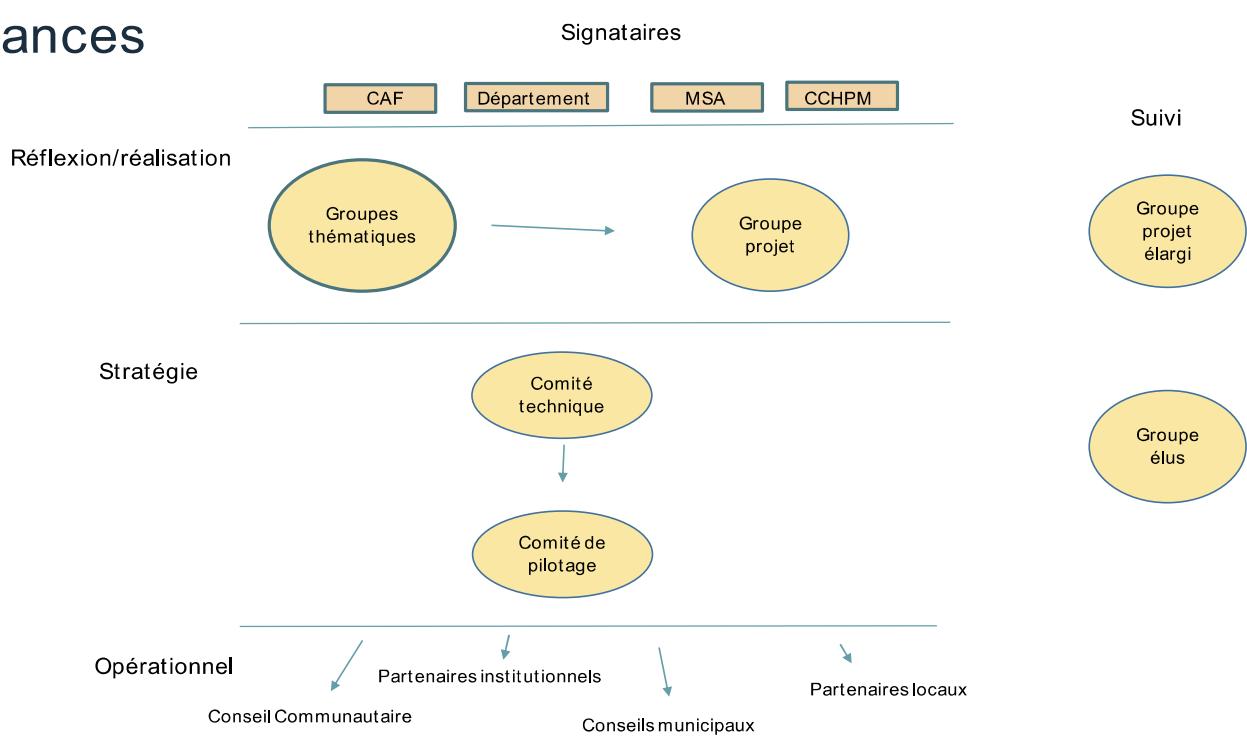
Favoriser la mobilité

Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs
Identifier un chef de file sur la thématique mobilité Etablir un diagnostic précis des enjeux et dispositifs sur le territoire en tenant compte des diagnostics existant Inclure la question de mobilité sur chaque thématique	Personne en poste sur la thématique Réalisation du diagnostic Qualité du diagnostic	Personne identifiée Diagnostic réalisée Utilité du diagnostic pour définir les enjeux Définition des enjeux
Acteurs et partenaires associés : CCHPM CAF et MSA Département Région Centres sociaux et EVS		

ANNEXE 4

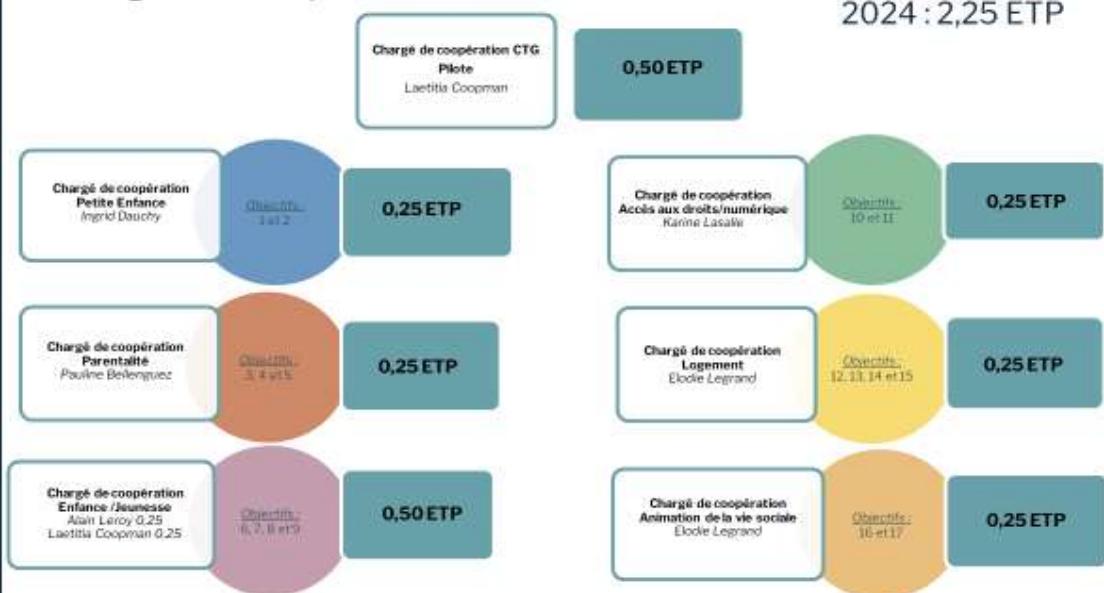
Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la CTG

Instances



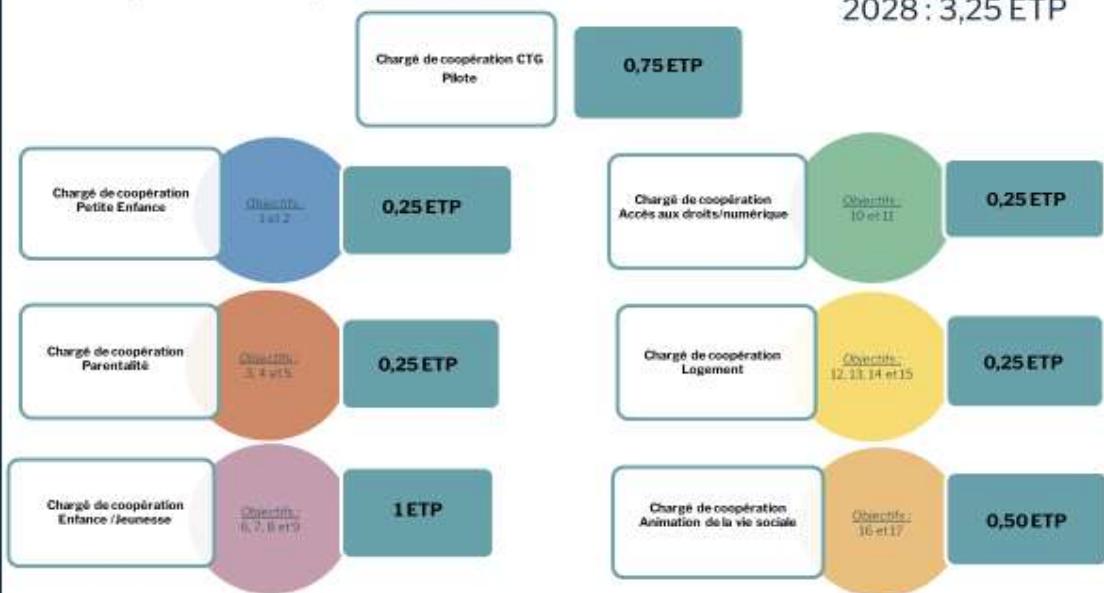
Chargé de coopération 2024-2028

2024 : 2,25 ETP



Chargé de coopération 2024-2028

2028 : 3,25 ETP



ANNEXE 5

Nouveau référentiel national concernant le poste de « Chargé de coopération CTG »

ANNEXE 6

Délibération du Conseil Communautaire

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Secrétariat général du Pôle Solidarités
Mission Pilotage Administratif et Financier

RAPPORT N°30

Territoire(s): Montreuillois-Ternois

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 13 OCTOBRE 2025

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES SUR LE MONTREUILLOIS ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS, LA CAF, LA MSA ET LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS 2024-2028

L'objectif du Département, chef de file de l'action sociale, en matière de partenariats dans le champ des solidarités, est de mobiliser les ressources du territoire et de fédérer les acteurs en faveur de la cohésion sociale et de l'épanouissement de chacun. Il s'agit d'organiser les coopérations, en s'appuyant sur le rôle pivot des Maisons du Département Solidarité (MDS), et clarifier les responsabilités tout en renforçant l'interconnaissance et le travail collectif.

Pour sa part, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), acteur majeur dans la mise en œuvre des politiques publiques familiales et sociales, impulse, depuis quelques années, avec l'appui du Département, le déploiement de conventions territoriales globales (CTG) avec les communes et leurs groupements, afin d'apporter de façon plus pertinente des réponses aux familles et aux publics fragilisés. C'est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer un projet social de territoire, de maintien et de développement des services aux familles, d'accès aux droits et d'intervention sociale. Ces CTG s'appuient sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés, pour définir les priorités et les moyens d'actions.

Ainsi, la CAF et le Département sont engagés depuis plusieurs années dans le déploiement de ces CTG autour d'un objectif commun de soutien et d'accompagnement des familles du Pas-de-Calais avec une exigence de qualité, de proximité et de pertinence des réponses apportées. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre de la mise en œuvre du projet de mandat et notamment la déclinaison de l'ambition 15 « Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social » du Pacte des solidarités humaines 2022-2027, « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais ».

C'est dans ce cadre, qu'il est proposé la signature d'une convention territoriale globale (CTG), au service d'un projet social pour le territoire de la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois.

Le projet de cette deuxième convention territoriale globale du territoire du Haut Pays du Montreuillois associe la Maison du Département Solidarité du Montreuillois et l'antenne locale de la CAF, la communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois (CCHPM) et les communes du territoire, ainsi que la Mutualité Sociale Agricole du Nord-Pas-de-Calais (MSA).

Le portrait du territoire

Le territoire de la CCHPM est composé de 49 communes, classées en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR). Il est essentiellement composé de petites communes. Seules 10 communes comptent plus de 500 habitants. Hucqueliers et Fruges sont les deux bourgs-centres du territoire où sont présents des collèges, deux gendarmeries, les principaux commerces, une école de musique intercommunale, deux centres sociaux, deux maisons de santé pluridisciplinaires, les espaces France Services, deux tiers-lieux numériques et différentes associations.

La population est répartie sur l'ensemble du territoire avec un nombre d'habitants en légère hausse sur la période de 2009 à 2020, passant de 15261 à 15751 habitants. Elle se caractérise par un certain vieillissement, puisque la tranche d'âge des 60 à 74 ans a augmenté de 19,58% entre 2014 et 2020, alors que celle des 0 à 14 ans a diminué de 7,87%. C'est un point de vigilance pour les années à venir.

En 2020, 71,6% sont des ménages avec enfants où l'on note une augmentation de 8,4% des familles monoparentales, principalement des femmes. 17,1% de la population vivent sous le seuil de pauvreté dont 26% pour Fruges (17,8% pour le département).

Les équipements Petite Enfance sur le territoire sont portés par la Communauté de Communes en gestion directe (Crèche à Fruges, Micro-crèche à Preures et le Relais Petite Enfance (RPE) de Fruges et environs) et par des gestionnaires associatifs du Centre Social et culturel intercommunal (RPE d'Hucqueliers et environs).

Le contenu proposé pour la CTG locale

Le projet de CTG locale s'inscrit dans le cadre de la CTG départementale prenant en compte les orientations et principes d'action du Pacte des Solidarités et les engagements réciproques issus de la démarche de contractualisation avec la Communauté de Communes. Les axes de travail partagés s'appuient sur une coopération renforcée préexistante sur le territoire :

Trois axes :

- Poursuivre le développement des services attentionnés tout au long du parcours de vie,
- Réduire les inégalités et renforcer le maillage territorial en matière d'offre des services aux familles,
- Favoriser l'inclusion sociale de toutes les familles, avec une attention particulière aux facteurs de fragilité dans une perspective préventive.

Quatre objectifs généraux :

1. Favoriser l'accès aux droits et aux services par l'information aux familles et le développement de nouveaux services,
2. Favoriser le lien social, l'engagement citoyen et renforcer les solidarités,
3. Développer une culture partagée de la prévention, en particulier en mobilisant les « ressources » des familles,
4. Encourager les dynamiques locales par la participation des familles et la mobilisation

des acteurs.

Il convient de statuer sur cette affaire, et le cas échéant :

- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuilois, la convention territoriale globale de service aux familles, dans les termes du projet joint en annexe.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 29/09/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY